



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE
PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018
Présents : 28
Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

Intervention hors conseil :
Monsieur Eric Leblanc – Orange, Très haut débit (Fibre optique)

1. APPROBATION PV DU 06 FEVRIER 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (ENFANCE-PETITE ENFANCE)

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de la compétence enfance petite enfance :

Association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 62 000 €
Association Les P'tits Cœurs de Saintonge – ALSH : 65 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

3. BROYEUR DE BRANCHES

Lors du dernier Conseil du 6 février 2018, Monsieur Machefert, Vice-Président, a exposé les conditions liées à la mise aux normes du broyeur et s'est proposé d'approfondir une démarche comparative pour l'acquisition d'un équipement neuf de même type, avec une reprise de notre matériel.

Le tableau ci-dessous rassemble 3 devis sur des critères similaires :

Sociétés	Chevalerias		Matagri			Univert "espace tardy"		
Matériel	GreenMech 130	GreenMech 150	Jensen A530	Jensen A530 L	Jensen A540	Saelen GS Tiger 25 D kubota	Ws /16-35D Kubota	Ws/ 35-38P Kolher
Diamètre de coupe	130mm	150mm	130mm	150mm	190mm	140 mm	160mm	160mm
Chevaux	23cv	26 ou 34 cv	22,5 cv	35 cv	37cv	25cv	35cv	38cv
Moteur	essence	diesel	diesel	diesel	diesel	diesel	diesel	essence
Système de broyage	4 couteaux rond ou carrés	4 couteaux rond ou carrés	2 couteaux	2 couteaux	2 couteaux	Rotor mixte couteaux marteau	2 couteaux	2 couteaux
Réservoir	27 L	27 L				17 L	17 L	
Rotation	280°	280°	360°	360°	360°	180°	360°	
Poids	670 kg	748 kg	800 kg	750 kg	750 kg	750 kg	748 kg	700 kg
Décibel	116 dB	115 dB					124 dB	
Rendement	7,5m³/heure	9,38m³/heure 11,75m³/heure	12 m³/heure	15 m³/heure	18 m³/heure	17 m³/heure		
Assistance de freinage	Essieu freiné	Essieu freiné		Oui		option châssi freiné poids 850 kg	Pas chassi freiné	Pas chassi freiné
Garantie	2 ans		3 ans			2 ans		
Prix	18 900.00 €	26 928.00 €	33 600.00 €	39 900.00 €	45 000.00 €	23 924.76 €	23 792.76 €	18 668.76 €
Reprise Noremat				4 800.00 €			1 200.00 €	

DECISION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

4. VOTE CA ZAC 2017 BEURLAY

DECISION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

5. VOTE COMPTE DE GESTION 2017 ZAC DE BEURLAY

DECISION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

6. VOTE BUDGET 2018 ZAC DE BEURLAY

DECISION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

7. VOTE CA BUDGET ZAC DE LIAUZE 2017

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président présente le compte administratif 2017 relatif au budget 2017 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
<i>Excédent 2016</i>	43 585.81	<i>Excédent 2016</i>	74 288.57
TITRES 2017		TITRES 2017	
MANDATS 2017		MANDATS 2017	44.14
RESULTAT	43 585.81	RESULTAT	74 244.43

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. VOTE COMPTE DE GESTION ZAC DE LIAUZE 2017

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le budget Zac de Liauze :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. TARIFS VOIRIE 2018

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose aux membres du Conseil Communautaire les tarifs voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres.

PRESTATIONS	TARIFS 2017 + 0 %	Proposition TARIFS 2018 +1%
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,00	19,20
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,00	39,40
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	6,80	6,90
NACELLE à la 1/2 journée	34,60	35,00
CAMION NACELLE à la 1/2 journée	34,60	35,00
BALAYEUSE à l'heure	8,50	8,60
Lame NIVELEUSE seule à la 1/2 journée	20,40	20,60
BROYEUR à la 1/2 journée	34,60	50,00
TRACTEUR LAMIER AVEC VOTRE CARBURANT à l'heure	17,00	17,20
TRACTEUR LAMIER AVEC NOTRE CARBURANT à l'heure	19,00	19,20
Lame NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,00	17,20
TRACTEUR avec CHARGEUR à 1/2 journée	25,50	25,80

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. VOTE DU CA BUDGET OM 2017

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 2ème Vice-Président présente à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire le compte administratif 2017 relatif au budget 2017 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Excédent 2016</i>	<i>310 891.00</i>	<i>Excédent 2016</i>	<i>6 494.26</i>
TITRES 2017	1 492 221.60	TITRES 2017	
MANDATS 2017	1 539 771.20	MANDATS 2017	
RESULTAT	263 341.40	RESULTAT	6 494.26

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. VOTE DU COMPTE DE GESTION OM 2017

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le budget OM :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. TARIFS REDEVANCE OM 2018

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 sur la même base que les tarifs 2017.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent donc ainsi :

MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE	
1 Personne	73 Euros
2 Personnes	144 Euros
3 Personnes	211 Euros
4 Personnes	280 Euros
5 Personnes et au-delà	291 Euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES	1 collecte	Coef 1.05	Coefficient 1,25
		2 RAMASS. Circuit prévu	collecte supplément. Hors circuit
Parc Résidentiel	165		
Résidence secondaire	165		
Camping par emplacement saisonnier	21		
Camping à l'année par emplacement	34	36	43
Restaurant Hôtel (Prix au litre)	0,78	0,82	0,97
Profession médicales	0.78	0.82	0.98
Lycée	-	2 940	-
MFR	-	52	-
Collège	-	1 473	-
Maison de retraite par nombre de lits	36		45
Usine	699	734	
Supermarché	1 959	2 057	2 449
CAT	-	-	6 209
Supérette	326		-
chambres d'hôtes (à l'unité)	30		-
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	58		-
Château	1 046		1 308
Administration Publique	183		-
Commerce	165	173	206
Profession libérale	165		-
Night-Club	401		-
Gîte rural/Location saisonnière	176		

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. TARIFS REDEVANCE SALLE DES FETES 2018

Monsieur le Président propose à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire de maintenir le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2 euros par habitant**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. TARIFS 2018 DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire de maintenir la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

DECHETS	Prix 2018	Prix 2017
GRAVATS	6.00 € m ³	6.00 €
D I B	25.00 € m ³	25.00 €
DECHETS VERTS	11.00 € m ³	11.00 €
BOIS	13.00 € m ³	13.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. MANDATEMENT AVANT BUDGET

Monsieur le Président soumet ces mandatements avant vote des budgets à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

Entreprise Nouveau - Extension Maison des Rivières Lot n°1 - article 2313-42 : 41 879,12 €
Entreprise Dupré – Extension Maison des Rivières Lot n°9 – article 2313-42 : 996,41 €
CGF Atlantique – Extension Maison des Rivières – Mission SPS – article 2313-42 : 228,00 €
FT2E – Extension Maison des Rivières – article 2313-42 : 726,00 €
Adequat – Achat panneaux commune de Nancras – 21578-84 : 1352,78 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. VOTE REPRESENTANTS SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 20 septembre 2017, la CDC a décidé de prendre la compétence « eau » en compétence optionnelle. Il convient de désigner les délégués qui représenteront le territoire au Syndicat des Eaux. Monsieur le Président transmet la liste, en annexe du dossier, des délégués communaux actuels et propose aux membres du Conseil Communautaire de reconduire cette liste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. VOTE REPRESENTANTS EPTB CHARENTE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 6 février 2018, la CDC a décidé d'adhérer à l'EPTB Charente porteur du PAPI (Plan d'Aménagement Prévention Inondation) et du Sage Charente (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Il convient de désigner l'unique délégué communautaire pour la Communauté de Communes. Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil sa candidature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. CONVENTION 2018 MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler la convention avec la Mission Locale. Lors d'un prochain Conseil Communautaire, Thierry ADONIS, Directeur, sera invité à venir présenter le bilan de l'année 2017. La cotisation pour 2018 est maintenue à 18 743 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. CONVENTION OFFICE TOURISME DE SAINTES ET LA SAINTONGE 2018

Monsieur le Président propose à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire de renouveler la convention qui lie la CDC avec l'Office du Tourisme de Saintes et la Saintonge et de reconduire la subvention de 5 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. CONVENTION FDGDON

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les

Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil la convention avec la FDGDON pour l'année 2018. Les missions se sont clarifiées durant l'année 2018 et se concentrent autour des missions suivantes :

- Coordination de la lutte (Piégeurs, tireurs, formations)
- Suivi et analyse des populations de nuisibles
- Coordination du tir par convention avec les ACCA (16 sur 18 aujourd'hui) avec 3 à 4 chasseurs inscrits et munitions fournies
- Fourniture de pièges à disposition dans les locaux du GIDON pour les agriculteurs (50 pièges à disposition à l'année)
- Coordination, formation et suivi des piégeurs volontaires bénévoles avec récompense pécuniaire si queues présentées
- Bilans d'étapes et rapport annuel

Monsieur le Président rappelle qu'un soutien de 30% du Département peut être sollicité concernant l'ensemble des dépenses engagées pour la lutte contre les nuisibles.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le projet de convention sollicitant une participation de 6 985 € et une adhésion de 3 037, 40€ pour l'année 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. INFORMATIONS CONTRACTUALISATION REGION NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la collectivité s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine, le « Contrat de territoire ». Ce contrat amène le territoire à travailler à l'échelle du Pays de Saintonge Romane, soit avec la CDA de Saintes et la CDC de Gémozac. Ce contrat construit autour de l'économie regroupe 9 axes principaux : les transitions numériques, écologiques et énergétiques et de mobilité ; les politiques de filières ; performance industrielle (l'usine du futur) ; l'innovation ; le renforcement à l'économie territoriale ; l'économie sociale et solidaire, accompagner la relance des territoires et des entreprises ; développer l'écosystème de financement des entreprises.

Lors du premier atelier rassemblant les élus, les partenaires acteurs locaux et les techniciens, 3 enjeux ont été identifiés et travaillés : le développement économique, la transition énergétique, les services à la population et la démographie.

Les prochaines rencontres permettront d'affiner ces enjeux, et les actions à mettre en œuvre sur nos territoires. L'aboutissement de ce travail sera la contractualisation officielle avec la Région Nouvelle Aquitaine au mois de juin 2018.

22. PROTOCOLE DE RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire que les travaux de mise en œuvre du protocole de rapprochement institutionnel avec la CDA de Saintes et la CDC de Gémozac ont fait l'objet d'une suspension suite aux tensions survenues au Pays de Saintonge Romane. Monsieur Grenon, Président du Pays de Saintonge Romane souhaite conserver ses fonctions et un dialogue avec le Président de la CDA de Saintes s'est engagé. Monsieur le Président souhaite avoir confirmation du bon déroulement des prochaines réunions du Pays avant de relancer un processus de discussions sur ce protocole. Il rappelle l'intérêt de mener une étude pour analyser les conséquences fiscales et financières d'une éventuelle fusion.

23. QUESTIONS DIVERSES

Création d'un internat interdisciplinaire universitaire – La commune de Pont l'Abbé d'Arnoult souhaite accompagner le développement du pôle médical de notre territoire et se propose d'accueillir les médecins stagiaires au sein d'un lieu qui aurait vocation à être un internat interdisciplinaire universitaire (Poitiers).

Ce projet intègre la réhabilitation de l'ancienne droguerie achetée par la commune il y a quelques années.

Monsieur le Maire ainsi que l'équipe municipale souhaitent, au regard du projet dont l'intérêt communautaire est évident, que la CDC soit partenaire du projet, et sollicite le Conseil Communautaire pour étudier la possibilité d'une intervention de la CDC dans le cadre de sa compétence économique et considérant l'intérêt d'accueil pour 11 stagiaires médecins. Cette demande va faire l'objet d'une analyse juridique notamment sur les conditions d'un bail emphytéotique entre la CDC et la commune, celle-ci s'engageant à effectuer la première partie du projet pour un accueil dès 2018.

GEMAPI – La compétence GEMAPI est devenue obligatoire dans les statuts de la CDC depuis le 1^{er} janvier 2018. Compétence prise par anticipation en janvier 2017, la CDC a entrepris un travail de pré-diagnostic concernant l'ensemble des 3 bassins versants identifiés sur le territoire. Afin de mettre en œuvre cette compétence, il pourrait être envisagé, après analyses techniques et financières, que la collectivité s'engage au sein de 3 syndicats mixtes pour gérer la partie Seudre, Arnoult-Bruant et Charente. Concernant la Charente, le Symba a déjà fait une proposition concernant uniquement la commune de Port d'Envaux. Pour le Bassin de Seudre, un travail de fusion des deux syndicats existants est en cours et Sainte-Gemme, Nancras et Balanzac seront les communes concernées. Les autres communes de la CDC sont concernées par le bassin Arnoult et Bruant qui pourrait donner lieu à la création d'un syndicat mixte entre les 8 EPCI du bassin. L'Unima se propose également pour cette partie de territoire, comme organisme pouvant gérer cette compétence.

A terme, il conviendra de mesurer l'ensemble des coûts liés au fonctionnement de ces syndicats et aux travaux envisagés pour notre territoire pour décider du produit de la levée de la taxe GEMAPI.

Commission Communication – Une nouvelle commission a été mise en place concernant l'identité, la stratégie de communication et les moyens à déployer autour d'un véritable projet de territoire. Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil Communautaire intéressés pour s'engager dans cette commission. Mesdames Rivière et Schneider, Messieurs Poch et Stauder sont volontaires pour rejoindre cette commission. Monsieur le Président rappelle qu'un compte-rendu de la commission de jeudi 8 mars 2018 est fourni en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Fait à Saint-Porchaire, le 14 mars 2018.

Le Président,



Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.